

Quartiers Procheville Bois le Prêtre à Pont-à-Mousson

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Pont-à-Mousson - 14.505 habitants

Nature de la mission

Diagnostic social et urbain



Contexte de la mission

La ville de Pont-à-Mousson est confrontée depuis longtemps à des problématiques relevant de la politique de la ville. Bien qu'aucun de ses ensembles d'habitat social n'ait été classé en Zone Urbaine Sensible, elle accédait malgré tout à certains dispositifs (financements VVV, FIPD, etc.) et a pu bénéficier des aides de l'ANRU sur le quartier de Procheville.

La donne a changé avec la mise en œuvre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 et la nouvelle géographie prioritaire, qui a rendu éligibles deux de ses quartiers au contrat de ville : Procheville et Bois-le-Prêtre.

Le contrat de ville a constitué une opportunité pour consolider les démarches déjà initiées, réfléchir au ciblage des publics et donner un cadre de référence d'ensemble.

Contenu de la mission

La mission a consisté à faire un état des lieux initial pour construire un diagnostic partagé et un programme d'actions puis à rédiger le document-cadre devant être signé par l'ensemble des partenaires.

Le contrat de ville comporte trois piliers.

Le pilier « Cohésion Sociale », qui a ciblé :

- la réussite scolaire, par le développement du partenariat des acteurs éducatifs, l'amélioration de l'accompagnement des familles et des élèves,
- l'accès aux soins et la santé, en développant un programme global autour de la santé, en mettant l'accent sur le public jeune et adolescent et les actions d'information et de prévention,
- les pratiques sportives, culturelles et de loisirs, avec la volonté d'enrichir l'offre et les domaines de découverte, d'amener des publics éloignés à ces pratiques et d'en faire un support pour promouvoir la citoyenneté et la cohésion sociale,
- le soutien aux familles et publics du quartier via l'accès aux droits, le soutien à la fonction parentale et la lutte contre les discriminations.

Le pilier « cadre de vie », qui a porté sur :

- le cadre urbain et bâti stricto sensu, en misant sur la qualité paysagère des interventions (requalification globale de Bois-le-Prêtre),
- la place des habitants, en mettant en place une démarche de Gestion Urbaine de Proximité, en favorisant l'animation et la vie sociale et en développant l'implication des habitants,
- l'intégration du quartier dans la ville, en facilitant les déplacements et les échanges et en diversifiant ses vocations.

Le pilier « Emploi, insertion et développement économique », qui a mis l'accent sur :

- l'accès à la formation et à l'emploi, par une meilleure identification et le suivi des publics dans le besoin et des actions de remobilisation et d'accompagnement,
- l'association du tissu économique local à la politique de la ville, en développant les partenariats avec les entreprises et renforçant le lien entre publics et entreprises,
- la création d'emplois, par la création ou la reprise d'activité ou d'entreprise.



Le contrat de ville a été signé le vendredi 2 octobre 2015 en présence du Préfet, des autres signataires du document, des acteurs locaux et des habitants.

L'expertise du CAL de Meurthe-et-Moselle

- une approche pluridisciplinaire et globale,
- une approche opérationnelle,
- et des apports méthodologiques.